



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



PORTFOLIO

pour la mobilité franco-allemande

(Séjours / échanges de longue durée: programmes *Voltaire* et *année de seconde*)

Aide à la décision pour la validation de la scolarité accomplie en Allemagne
dans le cadre de la coopération franco-allemande

SUIVI DE LA SCOLARITE

COMPETENCES PERSONNELLES ET INTELLECTUELLES

La mobilité individuelle des collégiens et des lycéens connaît un essor significatif depuis ces dernières années dans l'académie de Poitiers. Ancrée dans les accords éducatifs franco-allemands uniques en Europe, elle concerne au premier chef les élèves germanistes qui se voient offrir durant leur scolarité la possibilité de participer à plusieurs types de séjours / échanges individuels, subventionnés par l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ). L'année de seconde est de plus en plus souvent mise à profit pour effectuer un séjour en Allemagne pour une durée de six mois (programme Voltaire) ou d'un an (programme année de seconde).

Ces différentes mesures de mobilité individuelle répondent à l'objectif d'apprentissage de la langue en immersion, encouragé par le **plan de rénovation de l'enseignement des langues**¹ et par **la réforme du lycée**². Au-delà de l'apport linguistique, elles permettent de développer des compétences personnelles, contribuent à la formation du futur citoyen européen et prédisposent à un avenir personnel et professionnel en Europe.

La mobilité s'avère être un atout, quel que soit le parcours en lycée :

- La scolarité **en section européenne** est valorisée par un séjour prolongé dans le pays de la langue cible, et tout particulièrement dans le cadre du label d'excellence **Certilngua** qui propose une double validation des compétences - langue et citoyenneté européenne - , acquises dans le cadre de la mobilité.
- L'orientation en **Abibac** (double délivrance du baccalauréat français et de l'*Abitur* allemand) implique un séjour de longue durée Outre-Rhin: la moyenne générale à l'*Abitur* est déterminante pour accéder à l'université allemande de son choix et aux études de son choix.
- La mobilité franco-allemande représente une des clés de la réussite pour tout lycéen qui envisage des études supérieures au sein du **réseau des cent cinquante établissements membres de l'Université franco-allemande**³ ou qui souhaite pour le moins partir comme étudiant Erasmus dans l'espace européen.

Les nombreux programmes de mobilité individuelle franco-allemande rempliront leur mission à la condition toutefois qu'ils s'inscrivent dans le **projet personnel de l'élève** et qu'ils soient associés à une **scolarité réussie dans l'établissement étranger d'accueil**. Pour ce faire, l'académie de Poitiers a initié deux mesures d'ordre pédagogique destinées à promouvoir et à accompagner la mobilité individuelle de longue durée en direction de l'Allemagne:

- **Avant le séjour : information, sensibilisation et préparation aux enjeux du programme Voltaire .**

Le site académique⁴ propose des séquences pédagogiques à mettre en œuvre en cours d'allemand pour la classe de troisième et la rentrée de seconde, afin d'impulser un choix éclairé et raisonné.

- **Pendant et après le séjour : valorisation de la scolarité accomplie dans l'établissement allemand.**

Conformément aux textes de cadrage nationaux relatifs au programme de séjour année de seconde et au programme Voltaire, l'académie de Poitiers favorise la prise en compte de la scolarité effectuée en Allemagne, au nom des deux principes énoncés : la **confiance** de chacun des partenaires envers le système éducatif du pays voisin et la prise en compte des **compétences personnelles et intellectuelles** qu'un séjour réussi dans un établissement scolaire du pays partenaire permet d'acquérir et de développer. Cette démarche facilitatrice

¹ B.O.E.N. n°23 du 8 juin 2006

² B.O.E.N. spécial n°1 du 4 février 2010 : <http://www.w.education.gouv.fr/cid50475/mene1002838c.html>

³ <http://www.dfh-ufa.org/?L=1>

⁴ <http://ww2.ac-poitiers.fr/allemand/spip.php?article89>

de la mobilité incarne l'esprit qui préside déjà tant à l'*Europass* et le dispositif ECVET pour la formation professionnelle qu'aux ECTS pour la formation universitaire.

Une **expérimentation** conduite dans l'académie entre 2007 et 2010 ⁵ a permis d'impulser une coopération entre les établissements scolaires d'origine et d'accueil des élèves, français et allemands : un suivi pédagogique adapté aux besoins de l'élève, en fonction de l'orientation envisagée pour la classe de première, dispense ainsi d'une double scolarité, obstacle majeur à la mobilité individuelle. Les équipes enseignantes ont été accompagnées dans l'analyse de leurs pratiques par la MEIPPE lors d'échanges pour mutualisation. Un bilan est disponible sur le site académique, accompagné des retours d'expérience de trois établissements⁶.

L'accompagnement par l'inspection pédagogique régionale d'allemand a donné naissance au présent **portfolio pour la mobilité individuelle franco-allemande** (séjours de longue durée), également expérimenté sur la même période. Il renseigne l'établissement d'origine sur les **compétences personnelles et intellectuelles, acquises** et développées en Allemagne afin de permettre au conseil de classe de délibérer valablement sur l'admission et l'orientation de l'élève en classe de première lors du retour en France. Simple et pragmatique, il s'affirme comme une référence valorisante en termes de compétences acquises et comme un outil fédérateur de dialogue et de compréhension en vue de l'aide à la décision et à la validation du séjour à l'étranger. Aussi se veut-il à la fois document de contractualisation (entre l'établissement d'origine, l'établissement d'accueil, l'élève et sa famille), document d'attestation et également document d'auto-évaluation / catalyseur de progrès qui responsabilisera l'élève.

Je souhaite que ce portfolio facilite la reconnaissance et la validation des acquis dans le système éducatif du pays partenaire et encourage les projets personnels de mobilité individuelle qui impliquent un investissement considérable pour les élèves et signifie un choix porteur pour leur avenir personnel et professionnel dans l'espace européen et pour la coopération franco-allemande en particulier.

Martine DAOUST
Recteur de l'académie de Poitiers
Chancelier des universités

⁵ Expérimentation article 34 de la *Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École* du 23 avril 2005),

⁶ <http://ww2.ac-poitiers.fr/allemand/spip.php?article175>

PARTIE 1

Rappel des textes

Extraits du Bulletin Officiel de l'Éducation nationale relatifs à la coopération franco-allemande

1. Programme franco-allemand Voltaire de mobilité individuelle (Séjour de 6 mois en Allemagne) - B.O.E.N. n°34 du 11 septembre 2008 -

Les objectifs principaux du programme, qui s'inscrit dans la ligne du rapprochement des sociétés des deux pays lancé avec la signature du Traité de l'Élysée le 22 janvier 1963, sont, d'une part, de permettre la présence de lycéens du pays voisin dans des classes françaises et allemandes, et, d'autre part, *de constituer un réseau de jeunes qui auront eu un contact étroit avec le pays voisin et acquis une expérience de pensée et d'action dans un contexte européen.*

L'appel à candidatures pour l'année scolaire 2008-2009 relatif au programme d'échanges Voltaire intéresse, comme précédemment, les établissements d'enseignement secondaire. Il s'adresse aux élèves de classes de seconde générale et technologique dont les enseignements de détermination correspondent à *une orientation vers les classes de première des séries L, E.S. et S, qui étudient l'allemand en L.V 1 ou L.V 2* et possèdent un *niveau satisfaisant dans cette langue.*(...)

Afin de *pouvoir valider le séjour de l'élève dans l'établissement partenaire*, l'établissement d'origine s'assurera que les informations relatives à la scolarité de l'élève en Allemagne sont transmises par l'établissement allemand dans les délais et dans les formes qui permettent au conseil de classe de délibérer valablement sur l'admission et l'orientation de l'élève en classe de première à son retour en France. *À cet égard, seront également prises en considération les compétences personnelles et intellectuelles qu'un séjour réussi dans un établissement scolaire du pays partenaire permet d'acquérir et de développer.*

Le programme Voltaire repose sur la confiance de chacun des deux partenaires envers le système d'enseignement du pays voisin. Un élève qui aura fait le choix d'une mobilité de longue durée ne devra pas être pénalisé au seul motif de l'existence éventuelle de décalages entre les programmes et les méthodes de travail en vigueur dans chacun des deux pays. (...)

2. Validation de l'année de seconde passée dans un établissement scolaire allemand en Allemagne - B.O.E.N. n°44 du 30 novembre 2006 –

Le plan de relance de l'apprentissage de l'allemand en France et du français en Allemagne, décidé par le Conseil des ministres franco-allemand du 26 octobre 2004, prévoit que *tout élève inscrit dans un établissement français et passant son année de seconde dans un établissement allemand en classe 10/11 verra son année validée en France si l'établissement allemand dans lequel il a été scolarisé l'a lui-même validée.* Cette disposition s'applique symétriquement aux élèves inscrits dans un établissement allemand passant leur année de 10ème/11ème dans un établissement français en classe de 2nde.

Destinée à encourager la mobilité des jeunes entre les deux pays et visant un objectif de formation générale, linguistique et culturelle, *cette mesure repose sur la confiance de chacun des deux partenaires envers le système d'enseignement du pays voisin.*

La mise en œuvre de cette disposition sera facilitée par la signature de la convention jointe en annexe.

Cette convention repose sur les deux principes suivants :

- respect des règles de scolarité en vigueur dans chacun des deux pays ;
- *prise en compte des compétences personnelles et intellectuelles qu'un séjour réussi dans un établissement scolaire du pays partenaire permet d'acquérir, en dépit des éventuels décalages entre les programmes et les méthodes de travail en vigueur dans chacun des deux pays.* (...)

Recommandations académiques

Validation des acquis dans le cadre des programmes de mobilité individuelle franco-allemande de longue durée

Définition d'un cahier des charges

1) Trois principes :

- inscription de l'aide à la mobilité dans le projet d'établissement
- suivi dans 3 disciplines
- application du principe de confiance

2) Suivi dans 3 disciplines :

- 2 disciplines obligatoires (français et mathématiques) + 1 discipline au choix de l'élève en fonction de son orientation envisagée
- définition dans ces 3 disciplines des points et notions essentiels du programme
- désignation au sein de l'établissement français le professeur référent de l'élève pour chacune des 3 disciplines (il assure son suivi à distance et sa réintégration en septembre)
- désignation au sein de l'établissement allemand du professeur référent de l'élève pour chacune des 3 disciplines

3) L'établissement partenaire allemand s'engage à

- définir les points qui font partie du programme allemand dans ces 3 disciplines
- effectuer un suivi approprié sur cette partie de programme
- transmettre pour les conseils de classe de l'établissement français des bilans intermédiaires
- pratiquer une validation adaptée à l'élève étranger

4) L'établissement français s'engage à

- définir les points du programme non traités en Allemagne
- effectuer un suivi à distance (mise en ligne des cours sur le site de l'établissement ou envoi de cours + un devoir intermédiaire à valeur d'indicateur avec corrigé formatif + une évaluation finale diagnostique et non bilan destinée à préparer la réinsertion de l'élève)
- traiter le cas de l'élève en conseil de classe sur la base des suivis français et allemand
- valider les acquis en Allemagne en appliquant le principe de confiance
- mettre en place un module intensif au retour de l'élève en septembre, si nécessaire, sur une semaine, confié au professeur référent de chacune des 3 disciplines

PARTIE 2

Contractualisation

entre l'établissement d'origine, l'établissement d'accueil,
l'élève et son représentant légal

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Etablissement d'origine :

Professeur principal :

Professeur référent français chargé du suivi de la scolarité :

Etablissement d'accueil :

Professeur principal :

Professeur-tuteur allemand :

Projet personnel et orientation souhaitée en classe de première:

Contrat pédagogique individuel (voir protocole d'expérimentation)

- **Disciplines de suivi contractualisées avec l'établissement d'origine au regard de l'orientation souhaitée):**
 - Français :

 - Mathématiques (préciser les points ou notions essentiels):

 - Troisième discipline au choix de l'élève (préciser les points ou notions essentiels) :

- **Mode de suivi à distance par l'établissement français (ex : ENT, CNED, envoi de cours, suivi de mémoire)**

Projet de mobilité (domaines dans lesquels l'élève souhaite s'investir plus particulièrement dans sa vie scolaire et citoyenne en Allemagne)

- **Brève description du projet**

- **Thème du mémoire qui sera pris en compte pour la validation**

L'élève et sa famille	Etablissement d'origine	Etablissement d'accueil
Signature de l'élève	Signature du professeur-référent français	Signature du professeur-tuteur allemand
Signature des parents ou du représentant légal	Signature du professeur principal français	Signature du chef d'établissement
	Signature du chef d'établissement	

PARTIE 3

Compétences acquises
durant la scolarité en Allemagne
et validation de la scolarité par l'établissement allemand

Compétences personnelles et intellectuelles

A renseigner en début (D) et en fin (F) de séjour afin de valoriser la progression que l'on pourra visualiser par une échelle de 1 (compétence minimale) à 5 (compétence maximale). Les compétences indiquées ne sont pas hiérarchisées.

1. Autonomie et initiative	Auto-évaluation par l'élève		Validation par le professeur-tuteur allemand	
	D	F	D	F
Savoir développer son autonomie <ul style="list-style-type: none"> - Savoir organiser son travail : planifier et anticiper, se fixer des objectifs. - Savoir s'adapter à un nouvel environnement de travail (méthodes, outils). 				
Savoir faire preuve d'initiative <ul style="list-style-type: none"> - Savoir s'impliquer en cours et participer. - Savoir manifester créativité, curiosité, motivation, à travers des activités conduites ou reconnues par l'école ou l'établissement d'accueil ou autre (associations...). 				
Savoir faire preuve d'esprit critique <ul style="list-style-type: none"> - Savoir repérer ses forces et ses faiblesses, apprécier ses progrès Savoir construire, formuler et défendre son opinion personnelle et écouter celle des autres. 				

2. Compétences sociales et civiques	Auto-évaluation par l'élève		Validation par le professeur-tuteur allemand	
	D	F	D	F
Savoir faire preuve d'un comportement responsable <ul style="list-style-type: none"> - Savoir respecter des règles de la vie collective (ponctualité, assiduité, engagement...). - Savoir respecter autrui. - Savoir gérer les conflits. 				
Savoir s'impliquer dans la communauté scolaire <ul style="list-style-type: none"> - Savoir nouer des contacts, y compris hors de la famille d'accueil. - Savoir travailler en équipe. Savoir participer à des actions et à des projets collectifs (recherche, production, actions d'intérêt général). 				

3. Compétences (inter)culturelles	Auto-évaluation par l'élève		Validation par le professeur-tuteur allemand	
	D	F	D	F
Savoir s'impliquer dans un ou plusieurs domaines de la culture germanique (musique, littérature, arts, sciences, sport...)				
Savoir s'adapter à une autre culture (extra)-scolaire <ul style="list-style-type: none"> - Savoir utiliser ses connaissances pour donner du sens à l'histoire et à l'actualité européennes / franco-allemande. - Savoir identifier et intégrer les spécificités propres au système éducatif allemand (démarche scientifique, littéraire, artistique : raisonnement, argumentation, pratique, formulation d'opinion, présentation.) 				

4. Compétences en TICE	Auto-évaluation par l'élève		Validation par le professeur-tuteur allemand	
	D	F	D	F
<ul style="list-style-type: none"> - Savoir s'informer, se documenter. - Savoir créer, produire, traiter, exploiter des données. - Savoir communiquer, échanger. - Savoir adopter une attitude responsable vis-à-vis de l'usage de l'informatique. 				

5. Compétences langagières en allemand			Auto-évaluation par l'élève		Validation par le professeur-tuteur allemand	
<i>Mettre une croix dans les cases correspondantes pour chaque activité langagière (CO, CE...) en début (D) et en fin (F) de séjour, afin de valoriser la progression (A2 : niveau le moins performant – B2 : niveau le plus performant). Les niveaux A2 à B1 renvoient à l'échelle du Cadre européen commun de référence pour les langues, familier aux élèves.</i>			D	F	D	F
C O M P R E H E N S I O N O R A L E (CO)	B2 ↑	Je peux comprendre l'essentiel des messages sur des sujets courants et familiers, en langue standard simple, dans de bonnes conditions d'audition. Je peux suivre, même avec des efforts, le déroulement d'une conversation entre locuteurs natifs sur des sujets familiers. Je peux comprendre l'essentiel de la plupart des émissions télévisées et des films, l'essentiel d'un exposé, même assez long et complexe sur un sujet familier au programme.				
	B1	Je peux comprendre les points principaux de messages en langue standard, claire et articulée, sur des sujets familiers, suivre les points principaux d'une discussion entre locuteurs natifs / du journal télévisé / des émissions de radio, sur des sujets familiers, le plan d'un exposé court et simple sur une notion du programme.				
	A2	Je peux comprendre l'essentiel de brefs messages, annonces ou consignes sur un sujet familier, formulés lentement dans une langue simple, suivre les indications simples sur un trajet à accomplir. Je peux identifier le sujet d'une discussion entre locuteurs natifs, sur un sujet familier. Je peux suivre les rubriques du journal télévisé et comprendre l'information essentielle de documentaires télévisés sur des sujets familiers.				
C O M P R E H E N S I O N E C R I T E (CE)	B2 ↑	Je peux lire des articles et des textes littéraires contemporains en prose, sur des questions contemporaines, exprimant une attitude particulière ou un point de vue. Je peux en comprendre l'implicite, des détails significatifs. Je peux adapter mon mode de lecture au type de texte, par ex. faire la lecture rapide d'un texte long.				
	B1	Je peux lire des textes factuels ou littéraires en langue courante. Je peux comprendre la description et la succession d'événements, leur lien de causalité, reconnaître la démarche argumentative et les conclusions du texte, comprendre l'expression de sentiments ou de souhaits, les motivations et réactions des personnages, du narrateur / de l'auteur clairement exprimées, repérer des informations pertinentes sur des notions étudiées ou des sujets familiers, repérer le registre de langue (familier ou soutenue).				
	A2	Je peux lire des textes courts, simples et courants, relatifs à des domaines concrets et familiers (publicités, prospectus, menus, horaires, lettres personnelles, textes littéraires, modes d'emploi...). Je peux identifier la thématique générale, repérer une information importante, comprendre les informations essentielles.				
E X P R E S S I O N (EE)	B2 ↑	Je peux écrire des textes clairs et détaillés sur une grande gamme de sujets relatifs à mes intérêts, justifier un point de vue et expliquer les avantages et inconvénients des différentes options. Je peux rédiger la critique d'un film / livre / d'une pièce de théâtre.				
	B1	Je peux écrire un texte simple, cohérent, articulé à l'aide de liens logiques et chronologiques simples, et facilement compréhensible, sur des sujets familiers (lettres personnelles, résumé, descriptions détaillées d'expériences et d'impressions.)				
	A2	Je peux raconter un événement ou d'une activité, dans une langue simple, avec connecteurs simples (<i>et, mais, parce que</i>), fournir ou reformuler une information simple, écrire des notes et messages simples et courts. Je peux écrire une lettre personnelle très simple, par exemple de remerciements.				

E X P R E S S I O N O R A L E C O T I N U E (EOC)	B2	Je peux m'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets relatifs à mes centres d'intérêt . Je peux développer un point de vue sur un sujet d'actualité, raconter une expérience ou un événement de façon détaillée et développer des informations pertinentes et des points secondaires . Je peux faire un exposé clair, préparé , en donnant les avantages et inconvénients d'opinions diverses et en développant une argumentation claire . Je peux m'exprimer dans une langue globalement correcte , avec une prononciation claire et une intonation pertinente .				
	B1	Je peux présenter une expérience personnelle , l' intrigue d'un livre ou d'un film sous forme d'une suite de points , en donnant des détails et en faisant part brèvement de ses sentiments et réactions . Je peux faire un exposé simple en faisant apparaître les points importants , après l'avoir préparé . Je peux m'exprimer dans une langue grammaticalement acceptable , avec une prononciation claire et une intonation pertinente .				
	A2	Je peux présenter ou décrire une activité personnelle , mon environnement propre (famille, école, conditions de vie, activités présentes ou récentes..), par de courtes séries d'expressions ou de phrases simples non articulées entre elles. Je peux faire un bref exposé élémentaire sur un sujet familier , après l'avoir préparé et répété .				
E X P R E S S I O N I N T E R A C T I V E (EOI)	B2	Je peux communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance qui rende possible une interaction normale avec un locuteur natif . Je peux participer activement à une conversation dans des situations familières , présenter et défendre mes opinions . Je peux m'exprimer dans une langue globalement correcte , avec une prononciation claire et une intonation pertinente .				
	B1	Je peux prendre part sans préparation à une conversation dans une langue simple , exprimer des sentiments et un point de vue , malgré encore des difficultés à formuler exactement ce que j'aimerais exprimer. Je peux transmettre une information simple et directe et demandeur plus de renseignements et des directives détaillées . Je peux m'exprimer dans une langue grammaticalement acceptable , avec une prononciation claire et une intonation pertinente .				
	A2	Je peux gérer des échanges sociaux (formules de politesse simples et courantes ; faire et accepter une offre, une invitation, des excuses ; exprimer des goûts) et participer à de courtes conversations sur des sujets familiers . Je peux avoir des échanges très brefs même si, en règle générale, je ne comprends pas assez pour poursuivre une conversation.				

Autres compétences (extra)-scolaires acquises par l'élève

A renseigner par l'élève qui précisera dans quel cadre et pourra joindre les attestations le cas échéant : (voir partie 4, p. 15)

-
-
-
-

Validation de la scolarité par l'établissement allemand
(Partie à remplir par l'établissement allemand / Von der deutschen Schule auszufüllen)

Évaluation du professeur-tuteur / Stellungnahme des betreuenden Lehrers / der betreuenden Lehrerin

1. **Appréciation globale sur les résultats scolaires de l'élève**
(*Allgemeiner Leistungsstand des/der Schüler/in*) :

2. **Aptitude de l'élève à participer à l'échange (personnalité, comportement, faculté d'adaptation)**
(*Allgemeine Eignung für den Austausch (Persönlichkeit, Verhalten, soziale Kompetenz, Anpassungsfähigkeit)*):

3. **Évaluation des compétences linguistiques**
(*Kompetenz in der Partnersprache*)

Avis favorable :

oui / ja

non / nein

Signature du professeur-tuteur
Unterschrift des betreuenden Lehrers

Signature du chef d'établissement
Unterschrift des Schulleiters

PARTIE 4

Documents et attestations divers

L'élève classera ici les documents suivants

1. Bulletin et avis du conseil de classe de l'établissement scolaire allemand
2. Bulletin et avis du conseil de classe de l'établissement scolaire français
3. Diplômes et attestations (extra)-scolaires obtenus lors du séjour en Allemagne
4. Productions spécifiques de l'élève le cas échéant
5. Rapport de séjour
6. Autre